

Section randonnée pédestre « Les Ecureuils Marcheurs »

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025-2026

Tenue le vendredi 19 juin 2026 à 19 h 10,

Lieu : salle de réunion, 11 rue Jacques Blicq , 33380 Marcheprime

1. REPRESENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

32 adhérents présents :

- ALVAREZ Nathalie
- ASSELAIN Mokhtaria Nathalia
- BARANDIARAN Michel
- BIZET Françoise
- BOUCHETIERE Jean-Claude
- BOUCHETIERE Lilian
- CAUBIT Nativité
- CHEVALIER Bernadette
- CUSOL Catherine
- FOUCAUD Christine
- FOUCAUD Jacques-Yves
- GARDERE Marie-France
- GRUBER Sylvie
- JOURJON Françoise
- LAGRAULET Clémence
- LAGRAULET Corinne
- LAGRAULET Olivier
- LARMITOU Stéphane
- LHUILLIER Didier
- LHUILLIER Stéphanie
- MARTINEZ Maryse
- PHELIP Marie-Hélène
- PRINCAY Félicien
- PROTOT Eric
- ROLIN Catherine
- TIFFON Alain
- TIFFON Françoise
- VENDRELL Gérard
- VENDRELL Sylvie
- VERMOREL Michèle
- VIGNACQ Chantal
- VIGNACQ Jean-Bernard

7 Adhérents représentés par procuration :

- BOUSCAILLOU Agnès
- DONGAIS Annie
- DONGAIS Marguerite
- ELISSALDE Frédérique
- LABAT Marie-Françoise
- LAURENCIER Virginie
- PICHET Steven

soit 39 votants .

En introduction, Olivier LAGRAULET, responsable de la section, ouvre la séance et adresse ses remerciements aux membres présents ainsi qu'au CODIR pour son implication, aux animateurs et au président du club omnisports et culturel des écoreuils de Marcheprime (COCDE) à qui il donne la parole.

Jean-Bernard VIGNACQ, président du COCDE et membre de la section, constate le très bon fonctionnement de cette « jeune section » avec un bon taux de participation et met l'accent sur le sérieux des préparations, l'implication des membres et la programmation variée. Dans le cadre de la demande de labellisation « sport santé » déposée par le COCDE, la mise en place de projets, tel que le tracé d'itinéraires sur Marcheprime, afin de compléter l'offre de la FFRandonnée, pourrait être envisagée. Le COCDE est prêt à accompagner et à aider la section.

Le responsable de section poursuit en rappelant la diversité des marches proposées et la présence de marcheurs de tout niveaux.

Il souligne que si la section est soucieuse d'évoluer sur une marche hebdomadaire le mardi au lieu de tous les 15 jours, sa mise en place ne peut se faire sans un animateur supplémentaire. Des formations peuvent être dispensées pour ceux qui se porteraient volontaires.

A la demande de certains adhérents, des marches plus longues avec plus de dénivelé seront mises en place à la prochaine saison pour les plus aguerris.

Le bilan de la saison est positif avec une participation soutenue et aucun accident. Par contre, en négatif, les aléas climatiques ont perturbé le calendrier avec notamment des annulations au nombre de 10.

L'ordre du jour est ensuite présenté.

2. ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2024-2025,
2. Rapport moral et administratif de l'activité de la section,
3. Rapport financier de l'exercice et budget prévisionnel pour la saison prochaine,
4. Tarif des cotisations pour la saison prochaine,
5. Approbation de l'évolution du règlement intérieur de la section,
6. Renouvellement et complément du CODIR de section,
7. Examen des questions soumises au vote,
8. Informations diverses,
9. Tribune libre.

3. COMPTE-RENDU

PREMIERE RESOLUTION :

Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2025

Le compte-rendu soumis au vote a été adressé aux adhérents par mail du 4 juin 2026 pour lecture.

Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale

SECONDE RESOLUTION :

Approbation du rapport moral et administratif de l'activité de la section

Lecture du rapport est faite par le responsable de section et responsable technique sur la situation morale et administrative de la section pour la saison écoulée.

Cette saison a été marquée par une forte augmentation du nombre d'adhérents qui est passé de 49 lors de la création de la section (2023/2024) à 70 la saison passée et à 80 aujourd'hui. Nous comptons 57 membres féminins (~71%) et 23 membres masculins (~29%). La moyenne d'âge de la section est de 64,4 ans contre 59,8 ans la saison passée en raison de la présence de 3 jeunes enfants.

Le nombre moyen de participants est de 13.9 pour les 62 sorties « Gironde » et de 18.6 pour les 19 marches « douces » (6 à 8 km) sur Marcheprime (1 mardi après-midi sur deux). 23 adhérents ont participé à la marche solidaire « Coeur en réolais ». Ont également rencontré un franc succès, les trois sorties « week-end » (automne, hiver et printemps) Le COCDE a versé une subvention de 250 € qui a permis de financer en partie la sortie au gouffre de Padirac..

Toutefois, est à regretter l'annulation de la soirée festive du 23/05/2026 à la salle des fêtes suite à un manque de participants.

Le bilan présenté est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

TROISIEME RESOLUTION :

Approbation du rapport financier de l'exercice

La trésorière de section donne lecture du rapport présentant, à date, la situation financière de la section :

- charges : 11 888.04 €, - produits : 13 184.99 €, soit un exercice excédentaire de 1 296.95 €.

La section a offert les apéritifs à l'occasion des différentes manifestations et a financé la location des raquettes lors de la sortie « week-end » à Iraty en janvier 2026. Le résultat des sorties « week-end » est positif avec 80 €.

Le COCDE a versé une subvention exceptionnelle de 250 €.

Etat à date des comptes de la section :			
	Compte Courant	Livret A	Observations
Solde initial 1/09/2025	+1874,58€	+515,00€	
Solde à date 19/06/2026	+1262.49€	+1520,59€	- Transfert 1000€ CC → Livret A - Réglé acompte 755€ WE 10/26

Il est précisé que l'exercice sera clos au 31 août 2026.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le bilan financier.

Approbation du budget prévisionnel pour la saison prochaine

Le responsable de section présente le budget prévisionnel sur la base de 75 adhérents et propose d'investir dans l'achat de raquettes pour un montant de 500 €. La participation demandée par le COCDE aux sections reste à 6 € selon les mêmes conditions pour la section (licence famille = 1 adhérent).

Les charges s'élèvent à 12 800 € et les produits à 13 300 €. L'excédent de 500 € permettra d'honorer les dépenses de l'année N+1.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel présenté.

QUATRIEME RESOLUTION :

Tarif des cotisations pour la saison prochaine

La FFRandomnée a augmenté de 2,15 € le tarif des licences par adhérent. Le CODIR a décidé de répercuter cette augmentation arrondie à 2 € sur les cotisations « individuelles » et à 4 € sur les cotisations « familles ». La contribution au COCDE ne change pas (6 €) et la cotisation au bon fonctionnement de la section reste la même (15 € individuel, 22 € famille).

L'adhésion individuelle passe ainsi de 55 à 57 € et l'adhésion famille de 95 à 99 € pour une licence avec assurance classique « randonnée pédestre ». Il est rappelé que des facilités de paiement en 3 fois sont possibles avec helloasso.

L'assemblée générale vote à l'unanimité les tarifs suivants pour la saison prochaine, à savoir :

Les Écureuils Marcheurs

Tarifs des cotisations annuelles - saison 2026-2027

Assurance	Responsabilité Civile, Protection Juridique, Accident Corporels et Assistance Rappatriement						Sans assurance
	Randonnée pédestre (y/c raquettes à neige)			Multiloisirs Pleine Nature (*)			
Type d'adhésion	INDIVIDUELLE	FAMILIALE	JEUNE -26ans	INDIVIDUELLE	FAMILIALE	JEUNE -26ans	Individuelle sans licence (**)
Licence FFRandonnée	33,30 €	66,60 €	18,30 €	33,30 €	66,60 €	18,30 €	/
Assurance	2,00 €	4,00 €	2,00 €	15,00 €	30,00 €	15,00 €	/
Fonctionnement section rando et club	21,70 €	28,40 €	19,70 €	21,70 €	28,40 €	19,70 €	25,00 €
Total cotisation	57 €	99 €	40 €	70 €	125 €	53 €	25 €

(*) couvre en plus : randonnée glaciaire, petite escalade, via ferrata, via corda, ski alpin (sur piste et hors-piste dans le domaine de la station), ski de randonnée, ski-alpinisme, snowboarding, snowkite, canoë-kayak, canyoniisme, rafting, hot dog, nage en eau vive, cyclotourisme, VTT, courses d'orientation, randonnée équestre. Consulter le détail des garanties offertes et les exclusions sur le site de la FFRandonnée : <https://www.ffrandonnee.fr/>

(**) uniquement pour les marcheurs déjà adhérents à un autre club de randonnée affilié « FFRandonnée » (dans ce cas, joindre une photocopie de la (des) licence(s) de la saison en cours), ou pour les adhérents ne participant pas aux randonnées.

CINQUIEME RESOLUTION :

Approbation de l'évolution du règlement intérieur de la section

Les modifications proposées concernent :

- le nombre des membres du CODIR ou du bureau est porté à 9 au maximum au lieu de 6,
- les candidatures sont à déposer avant l'assemblée générale,
- l'ajout du poste de secrétaire au sein du bureau et le fait qu'un membre peut exercer plusieurs fonctions au sein du bureau,
- la cotisation est annuelle du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et non remboursable en cas d'abandon en cours d'année. Elle est due pour l'année entière quelque soit la période d'adhésion.

L'assemblée générale vote à l'unanimité le règlement intérieur V2.

SIXIEME RESOLUTION :

Renouvellement et complément du CODIR de section

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, les membres du CODIR sont élus pour un mandat de deux saisons sportives. Le CODIR se renouvelle par moitié tous les ans. Quatre membres sont sortants :

- Olivier LAGRAULET, responsable de section et responsable technique ;
- Nativité CAUBIT, secrétaire ;
- Didier LHULLIER, responsable de section adjoint,
- Félicien PRINCAY.

Deux autres postes libres, issus de l'évolution du règlement intérieur, sont à pourvoir.

Composition actuelle du CODIR de section :

- Olivier LAGRAULET, responsable de section et responsable technique ;
- Didier LHUILLIER, responsable de section adjoint ;
- Christine FOUCAUD, trésorière ;
- Françoise BIZET, trésorière adjointe ;
- Nativité CAUBIT, secrétaire ;
- Gérard VENDRELL, membre actif
- Félicien PRINCAY, membre actif.
-

Candidats à l'élection au CODIR de section :

- Olivier LAGRAULET,
- Nativité CAUBIT,
- Didier LHULLIER,
- Félicien PRINCAY.

Pas de candidats pour les 2 postes libres.

Les quatre candidats désignés supra sont élus à l'unanimité par l'assemblée générale.

Le CODIR nouvellement constitué se réunira afin de pourvoir aux postes suivants du bureau : responsable de section et responsable technique, responsable de section adjoint, secrétaire et membre actif.

Election du bureau

Le comité directeur s'est réuni pour définir la constitution du bureau de la section pour la saison sportive 2026/2027.

La composition est :

- Olivier LAGRAULET, responsable de section et responsable technique, élu jusqu'à la saison 2027/2028 ;
- Didier LHUILLIER, responsable de section adjoint, élu jusqu'à la saison 2027/2028 ;
- Christine FOUCAUD, trésorière, élue jusqu'à la saison 2026-2027 ;
- Françoise BIZET, trésorière adjointe, élue jusqu'à la saison 2026-2027 ;
- Nativité CAUBIT, secrétaire, élue jusqu'à la saison 2027/2028 ;
- Félicien PRINCAY, membre actif, élu jusqu'à la saison 2027/2028 ;
- Gérard VENDRELL, membre actif, élu jusqu'à la saison 2026-2027.

SEPTIEME RESOLUTION :

Mise en discussion des questions diverses soumises à vote

1/ Serait-il possible d'inverser les marches des mardis et jeudis pour la prochaine saison ?

Un sondage a été réalisé afin de recueillir la préférence des adhérents, soit maintien en l'état actuel, soit inversion du mardi/jeudi et peu importe . 52 réponses sur 80 ont été reçues. La majorité souhaite rester en l'état.

Compte-tenu du résultat de la consultation, il est proposé de garder les activités mardi/jeudi comme actuellement :

- 1 mardi / 2 (semaines paires) : marches 6 à 8 km sur Marcheprime,
- Tous les jeudis après-midi : marches 10 à 13 km en Gironde,
- Tous les dimanches matin : marches 10 à 13 km en Gironde.

L'assemblée générale vote à l'unanimité pour le maintien des activités mardi/jeudi comme actuellement pour la saison prochaine.

2/ Souhaitez-vous une ré-évaluation de l'indemnité kilométrique de covoiturage compte-tenu de l'inflation du prix des carburants ?

Le responsable technique présente le mode de calcul des frais de déplacement en covoiturage, proposé par la section depuis sa création à 0,20 € le kilomètre tout en rappelant que l'application de ce tarif ne revêt aucun caractère obligatoire. Chacun est libre de pratiquer un autre mode de calcul.

Après échanges, l'assemblée générale vote à l'unanimité pour le maintien de la tarification à 0,20 € le kilomètre.

HUITIEME RESOLUTION :

Informations diverses

Synthèse des activités pour la saison prochaine :

- Marches « douces » 6 à 8 km sur Marcheprime : 1 mardi / 2 (semaines paires),
- Marches « demi-journée » 10 à 13 km en Gironde : tous les jeudis après-midi et tous les dimanches matin,
- Quelques dimanches avec pique-nique (saison),
- Trois sorties week-end « hors Gironde » (automne / printemps / hiver),
- Mise en place d'une randonnée à la journée le samedi (> 15 km) : 3 ou 4 samedis durant la saison.

Est déjà programmée la sortie « week-end » dans le Lot du 2 au 4 octobre 2026. Il reste quelques places.

La sortie « neige » est prévue les 30 et 31 janvier 2027. Celle du printemps n'est pas encore fixée.

A noter aussi la sortie à la journée avec le club du Haillan prévue le dimanche 21 juin 2026. Compte tenu des fortes chaleurs, la marche est prévue uniquement le matin (circuit à définir), celle de l'après-midi est annulée. A midi, un pique-nique sera pris en commun.

NEUVIEME RESOLUTION :

Tribune libre

Le certificat médical n'est obligatoire que lors de la première inscription ; le questionnaire de santé suffit en cas de réinscription.

T-shirt : une nouvelle commande de T-shirt sera proposée à la prochaine saison afin de permettre, notamment, aux nouveaux adhérents d'en bénéficier.

Les membres de l'assemblée générale souhaitent que soit également envisagé l'achat de casquettes, de T-shirt à manches longues et de T-shirt en coton.

Une étude de prix sera effectuée. Un flochage plus petit pourrait être envisagé afin de réduire le coût.

LA SEANCE EST CLOSE A 20 h 10.